

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-six mars deux mille vingt et un à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 36
DATE DE LA CONVOCATION	19/03/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/04/2021

OBJET :

Régularisation foncière - Emprises de voies de lotissements - Route de Chaudefeuille

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET ,
Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc
AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre
MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M.
Claude BOUTRON , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme
Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M.
Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M.
Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte
KUENTZ , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme
Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Solène FOREST
procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Ginette MOSTACHI procuration à Mme
Maryvonne GRENIER, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Cédryc AUGUSTE, M.
Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID
procuration à M. Eric GARCIN

Absent(s) :

Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bruno PATRON,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions
qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Société "PILOTE CONSTRUCTION" a réalisé de nombreux lotissements et aménagements fonciers et immobiliers sur le territoire de la Commune de GAP.

A défaut de régularisations foncières et transfert de voies, la Société demeure aujourd'hui propriétaire de plusieurs emprises foncières au sein de certains lotissements réalisés.

Il en est notamment ainsi dans le Quartier de Chaudefeuille, où la Société était restée propriétaire des emprises cadastrées Section BW Numéros 264, 265, 267, 269 et 271 constituant la voirie de la "Route de Chaudefeuille".

La Société "PILOTE CONSTRUCTION", suivant jugement du Tribunal de Commerce de GAP en date du 13 janvier 2012 a été mise en liquidation judiciaire sous la conduite de Maître Vincent DE CARRIERE, nommé liquidateur judiciaire aux termes du jugement.

La Commune avait sondé ce-dernier pour l'acquisition des parcelles BW 267, 269 et 271 constituant l'emprise de la "Route de Chaudefeuille". Une ordonnance avait alors été rendue par le Président du Tribunal de Commerce et la régularisation avait été opérée par un acte administratif des 10 et 15 février 2017.

A l'occasion du traitement du dossier de liquidation, Me DE CARRIERE s'est aperçu du reliquat resté propriété de la SARL et a sondé l'intérêt de la Commune pour la récupération, à titre gratuit, des ces emprises cadastrées Section BW Numéros 264 et 265 d'une superficie totale de 172 m² et constituant la voirie située au carrefour de la "Route de Chaudefeuille" et de la "Rue des Orchidées" (par ailleurs déjà acquise en 2017 également de la Société SOCOBAT également en liquidation).

Afin d'achever la régularisation foncière des ces voies, dans toute leur continuité, la Commune a répondu favorablement à la sollicitation de Me DE CARRIERE.

Le montant de cette acquisition amiable est convenu en dessous du seuil de consultation obligatoire du Service des Domaines.

En vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la Commune sollicite l'exonération de tout droit au profit du Trésor Public.

Décision :

Il est proposé sur avis favorables des Commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique et des Finances réunies respectivement les 16 et 17 Mars 2021 :

Article 1 : d'approuver l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées section BW numéros 264 et 265, pour une superficie totale de 172 m² et appartenant à la Société "PILOTE CONSTRUCTION" représentée par le liquidateur judiciaire, permettant d'achever la régularisation foncière de la voirie du lotissement ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes afférents qui seront pris en la forme authentique.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 42

La Conseillère Municipale Déléguée



Evelyne COLONNA

Transmis en Préfecture le : - 7 AVR. 2021
Affiché ou publié le : - 7 AVR. 2021

Régularisation foncière - Emprises de voies de lotissements - Route de Chaudefeuille



